

*Politiques climatiques de l'Union européenne et droits de l'Homme*, Christel CURNIL et Anne-Sophie TABAU, 2013, Bruxelles, Bruylant, 344 p.

André Dumoulin

Volume 45, Number 4, December 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1030151ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1030151ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Dumoulin, A. (2014). Review of [*Politiques climatiques de l'Union européenne et droits de l'Homme*, Christel CURNIL et Anne-Sophie TABAU, 2013, Bruxelles, Bruylant, 344 p.] *Études internationales*, 45(4), 685-687.  
<https://doi.org/10.7202/1030151ar>

qualité et de profondeur analytique. L'absence de conclusion générale à la fin de l'ouvrage laisse le lecteur sur sa faim, puisqu'aucune réflexion générale n'est ainsi engagée sur la place de l'innovation en Chine au regard de ces études de cas. Cette publication offre néanmoins de nouvelles pistes d'interprétation sur la place de la Chine dans un monde globalisé.

Géraldine FRÉBUTTE  
 Chaire InBev-Baillet Latour  
 Université catholique de Louvain, Belgique

## RÉGIONALISME ET RÉGIONS EUROPE

### Politiques climatiques de l'Union européenne et droits de l'Homme

*Christel COURNIL et Anne-Sophie  
 TABAU, 2013, Bruxelles, Bruylant,  
 344 p.*

Cet ouvrage réunissant onze contributeurs traite de la relation « droits de l'Homme et changements climatiques » au sein de la communauté internationale et en Europe. Il est subdivisé en trois grandes parties : le lien entre les changements climatiques et les droits de l'homme dans les relations extérieures de l'Union européenne, le même lien au sein même de l'UE et, enfin, les aspects procéduraux et matériels du lien entre les changements climatiques et les droits de l'homme en Europe.

L'ouvrage fait référence aux rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) sur les impacts des changements climatiques sur les populations, et donc aussi sur les droits de

l'homme par les effets des politiques de lutte contre ces bouleversements sur certaines catégories de personnes vulnérables. C'est toute l'originalité de cet ouvrage qui met davantage en avant ces liens plutôt que le descriptif physique et géopolitique des changements climatiques. Ce nouveau « discours » a mis progressivement en lumière dès les années 2000 l'insuffisance du régime de responsabilité et son imputation, la non-effectivité des droits collectifs économiques et sociaux dits de deuxième génération, les contradictions entre les impératifs de la protection des droits de l'homme et ceux de la lutte contre les changements climatiques.

Nous percevons dès lors toute l'importance que l'UE pourrait tirer de ces facteurs à surmonter, elle qui se veut à la pointe des combats sur les droits de l'homme et les questions climatiques, à la fois en externe et dans son ordre juridique interne.

L'origine des préoccupations entre droits de l'homme et changements climatiques est associée à la volonté de l'ONU de mettre en avant les enjeux environnementaux, parallèlement à sa tradition de couvrir les dimensions humaines. Le lien fut rapidement fait entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE) et le Haut-Commissariat pour les droits de l'homme, avec élaboration de différentes doctrines, de rapports, de résolutions et de diverses déclarations assez inégales. On a pu déceler une augmentation des requêtes devant les organes régionaux des droits de l'homme sur base de plaintes individuelles ou collectives. Aussi, la jurisprudence issue des systèmes européen, africain et interaméricain consolida le lien affirmé entre droits de l'homme

et environnement, ce droit s'appuyant d'ailleurs sur d'autres droits (santé, vie privée et familiale, propriété, développement). La Cour interaméricaine des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'homme, le Comité européen des droits sociaux, l'Union africaine ont lancé plusieurs initiatives sur cette thématique. Plusieurs grands procès et actions en justice attestent cette nouvelle sensibilité : affaires Chevron/Texaco, Norte Energia/Belo Monte, etc. Reste que c'est bien l'ONU qui fut l'initiatrice de la prise de conscience, relayée par les travaux des *think tanks* juridiques, ONG et autres milieux universitaires. Toute la difficulté vient de la difficulté en droit international d'établir une corrélation entre les émissions de gaz à effet de serre d'un État et un impact particulier des changements climatiques sur une population donnée, sans même tenir compte de la dimension temporelle et matérielle des préjudices futurs complexes à clarifier.

En outre, nous pouvons observer l'évolution de la problématique vers le renforcement de l'approche scientifique et économique des négociations climatiques par une approche éthique et juridique, avec mise en avant de la question des déplacements de populations. Il s'agit aussi d'accroître l'information, améliorer la coopération internationale et mieux faire associer la « communauté du climat » et celle des droits de l'homme.

Il faut relever que, si l'UE dispose d'un véritable arsenal de protection de l'environnement, elle ne fut pas leader dans la liaison entre droits de l'homme et changements climatiques et la Charte des droits fondamentaux ne proclame aucun droit à

un environnement sain. Le premier rapport de la Commission date d'avril 2013 ! *A contrario*, l'Afrique et l'Amérique ont été plus ambitieuses. Certes, le Parlement européen a promu cette dynamique de causalité/responsabilité et l'objectif des Européens devrait être de renforcer ses propres mécanismes de protection dès l'instant où les déplacements de populations liés aux changements climatiques se feront essentiellement à l'intérieur des frontières des États. Prise de conscience qui devrait s'affermir avec l'adoption du Protocole additionnel à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) sur le droit à l'environnement sain. La CEDH fait d'ailleurs l'objet d'un chapitre à part entière dans le présent ouvrage collectif.

Reste que la thématique est complexe, car on y aborde les interactions entre climat, populations vulnérables, alimentation, démographie, sécurité humaine, résilience, conflits et guerres, ressources, insularité, et qu'elle pose la question de l'apatridie climatique.

À propos des liens entre le climat et les droits de l'homme dans les relations extérieures de l'Union européenne, il est question d'intégrer la thématique du climat dans les politiques extérieures de l'UE (clause de cohérence), sachant aussi que le principe de loyauté et le degré de volonté politique nationale seront souhaités. Dans ce cadre, l'ouvrage met l'accent sur la difficulté de gouverner la globalisation par les normes et les règles concernées, l'importance de fixer une entrée supplémentaire humaine à la lutte contre les changements climatiques, la mise en avant européenne du développement durable et ses liens avec la problématique climatique et la défense

du triptyque « exemplarité, responsabilité et opportunité ». Il paraît important de parler d'une seule voix à l'échelle européenne, de renforcer le corps diplomatique européen et d'agir diplomatiquement sur le triple terrain multilatéral, régional et bilatéral, malgré toute la difficulté autour des sources de tension au sujet des droits de l'homme.

Cet ouvrage documenté, qui met aussi en avant la nécessité d'adapter les moyens politiques et juridiques traditionnels de l'UE à ces problématiques ou la prise en considération du droit à l'information, est particulièrement dense en références. Enrichi d'un index, il a cette qualité d'avoir synthétisé de façon scientifique et rigoureuse – certes dans le registre juridique plutôt que géopolitique, sans préciser l'ampleur grandissante des défis par des exemples concrets et autres études de cas – l'état d'une question majeure et rarement abordée globalement dans la langue de Molière qu'est le rapport entre droits de l'homme et changements climatiques.

André Dumoulin  
*Institut royal supérieur de défense*  
 (Bruxelles)  
 et Université de Liège, Belgique

## RÉGIONALISME ET RÉGIONS PÔLES

### **Polar Geopolitics ? Knowledges, Resources and Legal Regimes**

*Richard C. POWELL*  
 et *Klauss DODDS (dir.)*, 2014,  
*Northampton, MA, Edward Elgar*, 325 p.

Les régions polaires – l'Antarctique et l'Arctique – sont-elles au cœur d'une lutte de pouvoir ? S'appuyant

sur la géographie politique critique, un courant qui émerge au début des années 1990 en contrepoids des inflexibles et déterministes approches néoréalistes westphaliennes, *Polar Geopolitics ?* répond à cette question et porte un regard nouveau sur la manière d'appréhender et de comprendre les relations de pouvoir sur les territoires polaires. La démonstration claire et explicite de l'implication historique de nombreux acteurs non étatiques dans les affaires polaires internationales et l'engagement des États-nations dans des relations qui vont bien au-delà des simples juridictions nationales constituent autant de voies novatrices d'analyses et d'apports à la discipline.

Depuis la fin du 20<sup>e</sup> siècle et le début du 21<sup>e</sup>, les bouleversements climatiques qui menacent la planète tout entière, touchant tout particulièrement les pôles, laissent entrevoir la possibilité d'une plus grande accessibilité et le développement rapide d'un large éventail d'activités, y compris la navigation commerciale, les opérations de pêche, l'exploitation des fonds marins, le tourisme et l'exploitation minière dans l'Arctique. On note donc un regain d'intérêt pour les océans polaires, en partie engendré par l'attention qu'ont suscitée les revendications des plateaux continentaux dans l'océan Arctique et l'océan Austral formulées par un certain nombre de pays. Une fois de plus, ces revendications font les gros titres : « Lutte pour l'Arctique » ou « Exploitation de la dernière frontière ». Et c'est sans oublier le rapport très médiatisé d'un drapeau russe planté dans le fond de l'océan Arctique en août 2007. Ce geste, certes symboliquement fort, ne trouve cependant aucun écho dans le